

Rapport de la commission chargée d'étudier à la prise en considération du postulat de M. Diego Pasquali (LV) concernant « Infiltration d'eau : une aubaine en ville »

Au Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission désignée était composée de la façon suivante :

Michel Chappuis, président-rapporteur
Kurt Egli
Etienne Balestra
Jimmy Suro
Diego Pasquali
Margareta Brüssow
Héraclès Dellas

La commission s'est réunie le 29 mars 2022. La Municipalité était représentée par Mme Elise Kaiser. M. Christophe Authier, Chef de service (SUTP) était également présent.

Le président informe que le groupe « La Tour-de-Peilz Libre » a transmis ce jour par courriel une liste de questions et pistes de réflexion concernant le postulat cité en titre. Ce point sera discuté lors du débat.

M. Diego Pasquali distribue un document du professeur Bernard CHOCAT de l'INSA (Institut Naturel des Sciences Appliquées) intitulé « Les revêtements poreux : Infiltration directe des eaux de parking et de voirie à travers le revêtement ».

Mme Kaiser et M. Authier se sont déclarés favorables au postulat.

Situation

Plan communal des canalisations : une grande partie du réseau est toujours en unitaire, et de ce fait beaucoup d'eau claires sont dirigées à la station d'épuration. D'autre part, bien des canalisations sont à remettre en état.

La taxe pour l'évacuation des eaux claires par les canalisations communales alimente le compte pour la mise en conformité du réseau (mise en séparatif).

Lors de mise à l'enquête, l'évacuation des eaux est soumise à autorisation et l'infiltration pour des places de parc peut être demandée

Il est relevé que la plupart des nouvelles constructions comprennent des places de parc intérieures ou couvertes.

Le subventionnement pour la création de places de parc n'a pas été envisagé jusqu'à ce jour. Certains commissaires se montrent dubitatifs quant à l'attribution d'une telle subvention pensant qu'il faut concentrer les efforts sur des interventions plus urgentes comme l'isolation des bâtiments.

Les zones vertes ont fortement diminué (augmentation du COS) et les places en dur sont sources de chaleur.

De plus en plus de communes réalisent des surfaces permettant l'infiltration (commune de Lausanne, communes dans le Canton de Neuchâtel, etc.).

Débat

L'ensemble du territoire communal est concerné, tenant compte du fort développement de la commune. Se résumer sur les places de parc uniquement peut-être mal compris par la population. Bien d'autres surfaces étanches et goudronnées (comme la cour des écoles, certains trottoirs, voire certaines routes de quartier etc.) peuvent être englobées dans la réflexion.

Il est difficile de quantifier le bénéfice acquis par l'infiltration des eaux claires, mais cela permet la rétention de l'eau dans le sol et évite ainsi les surverses (déversoirs) lors de fortes pluies, de limiter l'apport d'eaux à la station d'épuration et de réduire les îlots de chaleur.

Chaque situation est différente et l'infiltration n'est pas toujours possible.

Toute la population est concernée et il serait important de l'informer sur les effets de l'infiltration des eaux propres (conférence, document).

Intervention du groupe « La Tour Libre »

Pour la majorité des membres, les questions posées sont prématurées et ne peuvent pas être traitées par la commission. Elles pourraient être prises en considération dans le rapport de la municipalité si le postulat est accepté et sont à adresser directement à celle-ci.

La commission propose :

Vœu N° 1 : que la municipalité procède à l'étude de toute forme d'aménagement favorisant l'infiltration d'eau et ainsi limiter la formation d'îlots de chaleur.

Vœu N° 2 : l'organisation de séances d'information à l'intention de la population sur les effets de l'infiltration des eaux.

Pour M. Pasquali, l'objectif du postulat est de provoquer une réflexion qui devrait conduire à une infiltration maximale des eaux claires dans le sous-sol.

Conclusion

C'est à l'unanimité que la commission propose de transmettre ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

La Tour-de-Peilz, le 31 mars 2022

Au nom de la commission

Michel Chappuis, président-rapporteur